

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DDCT 59.** Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (17.750 euros) à douze associations œuvrant dans le 18<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

**Mme. Pauline VERON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à douze associations domiciliées dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.750 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'« Agence locale d'initiatives nouvelles pour une autre économie-Association laïque d'initiatives nouvelles pour une éducation active - ALINEA » (107141 / 2019\_06142), 1, rue du Canada, 75018 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'« Association PIMMS de Paris », (49501 / 2019\_09332), 181 avenue Daumesnil – 75012 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle correspondante.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'« Association Socio-Educative des Familles de l'Ensemble Clignancourt » (150 / 2019\_06604), 88 boulevard Ney - 75018 Paris.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « ATD- Quart Monde », (11225 / 2019\_06181), 63 rue Beaumarchais - 93100 Montreuil. La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention correspondant.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Benenova », (184536 / 2019\_03521), 30 rue Guillaume Tell - 75017 Paris.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Compagnie Graines de Soleil » (13365 / 2019\_09162), 35, rue Léon 75018 Paris.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Groupe de recherche et d'action auprès des jeunes adolescents de la rue – GRAJAR » (583 / 2019\_06984), 15, rue Riquet, 75019 Paris.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Halaye » (184696 / 2019\_06335), 15, passage Ramey 75018 Paris.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Moskova » (11567 / 2019\_00955), 5, passage du Poteau – 75018 Paris.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « RapTz Rapportez », (183594 / 2019\_06848), 38 rue de La Chapelle 75018 Paris.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Rosa Parks », (183499 / 2019\_08252), 219 boulevard Macdonald - 75019 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle correspondante.

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Scouts et Guides de France » (18905 / 2019\_06865) 65 rue de la Glacière 75013 Paris.

Article 13 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**